

2022/43

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
8	13	10	10

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

Séance du 13 juin

Convocation 10/06/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 13 juin

Date d'affichage 10/06/2022

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. DECUYPER – E. TRESCARTES – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICIAO – F. EUSTACHE – P. LAMY-BOYET – S. CIOLEK – C. GREGOIRE – H. CAPPELLAZZI

Absents ayant donné pouvoir : C. BLARDAT-KATOUI a donné pouvoir à C. DECUYPER – C. GUILLAUME a donné pouvoir à P. LAMY-BOYET

Absents excusés : P. BARDEL – W. COLAS

Absents : A. DEGUY

Secrétaire : P. LAMY-BOYET

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OUVRAGES DE TELECOMMUNICATIONS ELECTRONIQUES POUR L'ANNEE 2020,2021 et 2022

Vu le courrier du syndicat départemental d'Energies de l'Yonne communiquant le tarif à appliquer pour ladite redevance,

Décide de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de télécommunications électroniques comme suit :

Pour l'année 2020 :

- Ouvrage en aérien : 40 € le km x 1.38853 x 2.569 km = 142.68 €
- Ouvrage en souterrain : 30 € le km x 1.38853 x 13.870 km = 577.77 €

Pour l'année 2021 :

- Ouvrage en aérien : 40 € le km x 1.37633 x 2.569 km = 141.43 €
- Ouvrage en souterrain : 30 € le km x 1.37633 x 13.870 km = 572.69 €

Pour l'année 2022 :

- Ouvrage en aérien : 56.85 le km x 2.569 km = 146.05 €
- Ouvrage en souterrain : 42.64 € le km x 13.870 km = 591.42 €

Soit un total de 2172.04 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'émettre un titre de 2172.04 € à l'ordre de France Télécom.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire
Catherine DECUYPER

